



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ ASCOT CORNER

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION DU
RÈGLEMENT NUMÉRO 628

AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

1. Lors de la session ordinaire du conseil municipal d'Ascot Corner tenue le 2 octobre 2017 le règlement suivant a été adopté, à savoir :

Règlement n° 628 – Concernant les permis et certificats.

2. L'original de ce règlement est déposé au bureau de l'hôtel de ville, 5655 route 112, Ascot Corner, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture du bureau municipal.
3. Que ledit règlement entre en vigueur selon la loi.

DONNÉ àAscot Corner.....ce.....18^{ième}.....jour d'octobre....
de l'an deux mille dix sept.

Adjoint à la direction générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné (e), Jonathan Piché, adjoint à la direction générale
de la municipalité d'Ascot Corner, certifie sous mon serment d'office, avoir publié
l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés
par le conseil, du 18 octobre, au 28 octobre 2017.
En foi de quoi, je donne ce certificat ce 18^{ième} jour d'octobre 2017.

Adjoint à la direction générale